

## Commune de Montségur

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-24

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 3

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Lors de la réunion du conseil municipal du samedi 06 avril 2024 à 17h00 le quorum n'a pas été atteint.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L.2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 10 avril, à 19h15 le conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sans condition de quorum (L.2121-17 du CGCT), à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SÉGUÉLA, Maire Adjoint.

Date de convocation du Conseil : 06 avril 2024

**Présents:** Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

**Absents:** Mesdames, Geneviève ALBOUY (excusé), Camille ARGIRAKIS (excusé), Séverine BONNET (excusé), Messieurs, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES). Sébastien MOUNIÉ (excusé).

**Secrétaire de séance :** Charlie OLIVIER.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : Participation communale à l'installation d'une clôture pour la canalisation des visiteurs sur le site du château**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Faisant suite à la livraison du bâtiment « Pied de Pog » le 21 juillet 2023, le conseil municipal de Montségur a vite constaté que les aménagements qui avaient été demandés durant l'étude du projet, pour canaliser les visiteurs vers le point de vente, n'avaient pas été exécutés.

Les visiteurs passant de chaque côté du bâtiment le conseil municipal de Montségur a, dans un souci d'équilibre budgétaire, renoncé au déplacement de la billetterie du château pour la saison 2023.

Afin de répondre à cette problématique, plusieurs réunions et échanges entre la communauté de commune du Pays d'Olmes, le Maire de Montségur et les services de l'Etat ont permis de valider l'implantation d'une clôture au pied du château composée de :

- Poteaux en pin classés IV de diamètre 80mm et d'une hauteur finie de 1m linéaire.
- Clôture en fil sur 3 niveaux
- Passage avec poignées agricoles

(Annexes)

Cette clôture sera prise en charge par la communauté de commune du Pays d'Olmes sur l'emprise du projet du bâtiment.

Afin de compléter cet aménagement, la commune de Montségur est invitée à participer financièrement aux frais d'installation de clôture sur la continuité de l'emprise communale (cf. plan joint en annexe) pour un montant de 4950,00€ TTC.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

**VALIDE** la participation communale pour l'installation d'une clôture pour la canalisation des visiteurs sur le site du château selon les préconisations validées par les services de l'Etat.

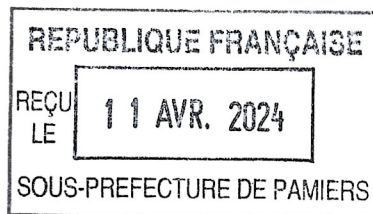
**ACCEPTTE** le devis présenté par la CCPO pour un montant total de 4950€ TTC comprenant la pose de 165m linéaire de clôture, 1mh galvanisés fixation par crampillons joint en annexe.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024.

Le maire,  
Nicolas DIGOUDÉ



Le *Maire* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



# JARDINS ET PAYSAGES



Téléphone 05 61 05 36 50

Fax :

e.mail : jardins.paysages@wanadoo.fr

EURL JARDINS ET PAYSAGES  
Z.I PERMILLIAC  
09300 FOIX

## DEVIS

## Mairie de Montsegur 09300

Devis N° 240013 du 06/02/2024

Page N° 1

Désignation	Unité	Quantité	P.u. H.T.	Montant H.T
pose de cloture hauteur 1m1 3fils galvanisés fixation par crampillons	ML	165,00	25,00	4 125,00

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V5	TVA COLLECTEE 20 %	20,00	4 125,00	825,00

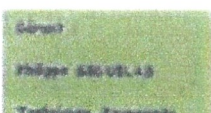
Total H.T. 4 125,00  
 Net H.T. 4 125,00  
 T.V.A. 825,00  
 Total T.T.C. 4 950,00

Signature client VALIDITE DU DEVIS 1 semaine  
BON POUR ACCORD

Le Maire,  
**Nicolas DIGOUDÉ**

Attention : Si les quantités commandées sont inférieures à votre demande, ces Prix sont susceptibles d'être REVUS

Bon pour Accord



Société au Capital de 29 855,14 €  
N° de Siret : 35005929100036  
N° de TVA : FR13350059291



Com Com de LAVELANET

# PIED DE POG à MONTSEGUR

## PLAN EMPRISE CLOTURE

### Indice DOE

#### Réalisation BE PROJETUDE

Ampliang  
09400 - MERCUS  
Tél : 05 34 09 36 14

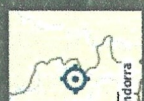
Fax : 06 89 33 24 26

Index	Date	Objet	Date	Echelle
			03/02/2024	1/500
			Dessiné par :	M.MORALES



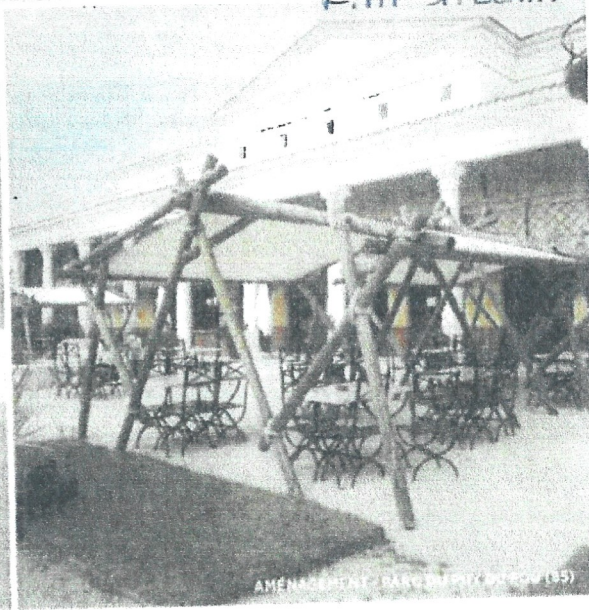
Échelle 1 : 945

0 20 m





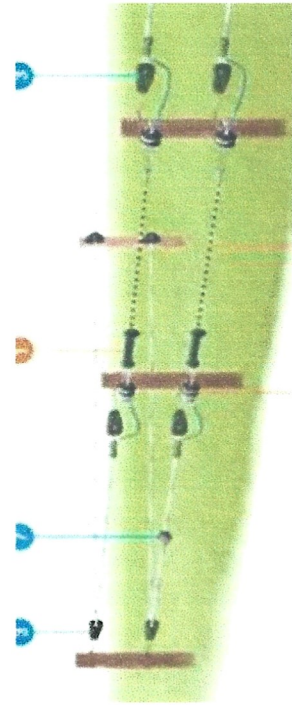
Clôture Pin classe IV  
Piquets Ø 20 Hauteur 1.50m  
Fin 1.00m



AMÉNAGEMENT - BANC EN PIN Ø 20 (15)

zone à propos





Poignée agricole

principe de fermeture

esprit de clôture

(ne pas poser les fils en déporté ni pièce de jonction entre fil et potelet)